



Pôle	Ressources
Auteur	Coralie Russello
Rapporteur	Didier Bouvard
Date du conseil	17/12/2025

Annexe n° 1 à la délibération n° 105/2025 du Conseil Municipal

Tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2026 (Droits, redevances, loyers, frais)

TARIFS pour 2026			2025		2026	
Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
Funéraire // affaires générales	cimetière	concession de 15 ans	350,00	18,64 %	355,00 €	1,43 %
Funéraire // affaires générales	cimetière	concession de 30 ans	720,00	22,03 %	731,00 €	1,53 %
Funéraire // affaires générales	cimetière	concession de 50 ans	A supprimer		suprimée	
Funéraire // affaires générales	colombarium	case de 15 ans	200,00	-20,00 %	203,00 €	1,50 %
Funéraire // affaires générales	colombarium	case de 30 ans	400,00	-20,00 %	406,00 €	1,50 %
Funéraire // affaires générales	vacation	unité - cf, article L. 2213-15 du CGCT, le montant unitaire des vacations est déterminé par arrêté du maire dans chaque commune, après consultation du conseil municipal, dans une fourchette comprise entre 20 et 25 €	25,00	0,00 %	25,00 €	0,00 %
Location matériel // affaires générales	sono	location de la sono pour la durée de l'évènement (Uniquement pour les associations de la commune)	26,00	4,00 %	26,50 €	1,92 %
Location matériel // affaires générales	sono	caution pour location de la sono	100,00	0,00 %	100,00 €	0,00 %

Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
repas au restaurant municipal // pôle EEJ	prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants satellites pour le personnel communal rattachés aux budgets COMMUNAL, CCAS et LFPA	4,10	2,50 %	4,15 €	1,22 %
repas au restaurant municipal // pôle EEJ	prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants satellites Pour le personnel enseignant	8,40	5,00 %	8,50 €	1,19 %
repas au restaurant municipal // pôle EEJ	prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants satellites pour les extérieurs	8,40	5,00 %	8,50 €	1,19 %
repas au restaurant municipal // pôle EEJ	prix unitaire	repas livré sur site pour résidence autonomie (repas refacturés aux résidents par le CCAS avec le coût du service)	7,13	2,44 %	7,20 €	0,98 %
repas au restaurant municipal // pôle EEJ	prix unitaire	gâteau d'anniversaire pour 20 personnes livré à la résidence autonomie (repas refacturés aux résidents par le CCAS avec le coût du service)	20,00		20,50 €	2,50 %
Bibliothèque	prix par abonnement	Carte adulte	20,00	25,00 %	20,00 €	0,00 %
Bibliothèque	prix par abonnement	Carte famille (1 carte pour 1 ou 2 adultes + 1 à 2 cartes enfants maximum)	30,00		30,00 €	
Bibliothèque	Accès Internet	Pour tous les abonnés	GRATUIT		GRATUIT	
Bibliothèque	Perte ou détérioration de document	Pour tous les abonnés	Remplacement du document. Si le livre est épuisé en librairie, remboursement à hauteur de 50% de sa valeur initiale		Remplacement du document. Si le livre est épuisé en librairie, remboursement à hauteur de 50% de sa valeur initiale	
Bibliothèque	Carte Tattoo du Département de l'Isère	Acceptation du paiement par Carte Tattoo	Acceptation de paiement de 10 € par enfants avec la carte tatoo du Département (avec un maximum 20€)		Acceptation de paiement de 10 € par enfants avec la carte tatoo du Département (avec un maximum 20€)	
Bibliothèque	Ecoles de SMU, périscolaire, service jeunesse et structures municipales	Accès à la bibliothèque dans le cadre de l'animation collective uniquement, en aucun cas à titre individuel	GRATUIT		GRATUIT	
Bibliothèque	Bénévoles de la bibliothèque	Adhésion annuelle gratuite pour les bénévoles engagés auprès de la commune par un contrat de partenariat	GRATUIT		GRATUIT	

Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 1- Zone 1/16 pages 97,5x31,5	133,90	3,00 %	138,00 €	3,06 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 2-Zone standard 1/8 page 97,5 x 68,0	214,24	3,00 %	220,00 €	2,69 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 3- Zone standard plus 97,5 x 104,5	294,58	3,00 %	300,00 €	1,84 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 4- Quart de page bandeau 200,0 x 68,0	401,70	3,00 %	410,00 €	2,07 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 5- Quart de page hauteur 97,5 x 141,0	401,70	3,00 %	410,00 €	2,07 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 6- Demi page largeur 200,0 X 141,0	642,72	3,00 %	652,00 €	1,44 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	format 7- Demi page hauteur 97,5 x 287,0	642,72	3,00 %	652,00 €	1,44 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	Parution UNIQUE (1 seul bulletin) = pas de remise, prix net appliqué.	0,00 %		0,00%	0,00%
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES (2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 1ère parution	5,00 %	0,00 %	5,00%	0,00 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES (2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 2ème parution	10,00 %	0,00 %	10,00%	0,00 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES (2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 3ème parution	15,00 %	0,00 %	15,00%	0,00 %
bulletin municipal // communication	vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES (2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 4ème parution	20,00 %	0,00 %	20,00%	0,00 %

Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
droits de place // police municipale	marché	droit de place, le mètre linéaire par abonné et par trimestre	9,00 €	0,00 %	9,00 €	0,00 %
droits de place // police municipale	marché	droit de place, le mètre linéaire par passager et par jour	1,25 €	0,00 %	1,25 €	0,00 %
droits de place // police municipale	marché	électricité branchement forfait 4 heures	4,50 €	0,00 %	4,50 €	0,00 %
droits de place // affaires générales	camion-vente	droit de place, par camion et par jour	165,00 €	3,13 %	170,00 €	3,03 %
droits de place // Urbanisme	camion-restauration ou camion offre de service	droit de place, par camion créneau de 4 heures,	8,80 €	3,53 %	8,90 €	1,14 %
droits de place // Urbanisme	camion-restauration ou camion offre de service	électricité branchement d'un camion forfait 4 heures	4,66 €	3,56 %	4,70 €	0,86 %
droits de place // Urbanisme	remorque magasin réfrigérée	droit de place, par remorque, forfait annuel pour 4 demi-journées par semaine, période 15 mai au 30 septembre, frais électricité compris	217,35 €	3,50 %	220,00 €	1,22 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	sulkys - tarif mensuel - x 9 mois de fonctionnement	253,58 €	3,50 %	256,00 €	0,95 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	minigolf - tarif mensuel - x 9 mois de fonctionnement	253,58 €	3,50 %	256,00 €	0,95 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	manège - tarif mensuel - x 12 mois de fonctionnement	253,58 €	3,50 %	256,00 €	0,95 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à barbe à papa - tarif mensuel - x 12 mois de fonctionnement	139,73 €	3,50 %	141,00 €	0,91 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à pop corn - tarif mensuel - x 6 mois de fonctionnement	139,73 €	3,50 %	141,00 €	0,91 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	appareil esquimaux glacés,glaces - tarif mensuel - x 6 mois de fonctionnement	139,73 €	3,50 %	141,00 €	0,91 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à crêpe -tarif mensuel x 9 mois de fonctionnement	139,73 €	3,50 %	141,00 €	0,91 %
droits de place // Urbanisme	activités dans le Parc d'Uriage	boîtes à livres mail piétonnier Uriage - tarif annuel	372,60 €	3,50 %	376,00 €	0,91 %
droits de place // Urbanisme	activités ancien boudrome SIGU Uriage -parc	occupation ancien boudrome activités de loisirs terrain + bâtiment - redevance mensuelle	952,20 €	3,50 %	250,00 €	-73,75 %
droits de place // Urbanisme	occupation du domaine public	terrasses et étals des commerces / par m² à Uriage / par an	26,88 €	3,52 %	26,00 €	0,46 %
droits de place // Urbanisme	occupation du domaine public	terrasses et étals des commerces / par m² à St Martin d'Uriage (hors Uriage) / an	12,94 €	3,52 %	13,00 €	0,46 %
droits de place // Urbanisme	occupation du domaine public	place de parking en auto-partage (par véhicule) / an			150,00 €	
droits de place // Urbanisme	occupation du domaine public	moblier de rue (chevalet, caisson, pâtisserie, distributeur, présentoir) / par unité / an	32,35 €	3,52 %	33,00 €	2,01 %
droits de place // animations culture	Occupation espace public pour les brocantes, vides greniers et autres manifestations ayant lieu sur la commune communale	le mètre linéaire	2,50 €	4,17 %	2,55 €	2,00 %

TARIFS pour 2026			2026			
Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
stade synthétique	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale = utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative + utilisations exceptionnelles pour activités de type stage réservé aux adhérents	gratuit		Gratuit	
stade synthétique	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles, (ouvertes aux non adhérents)	12,00 €	4,35 %	12,50 €	4,17 %
stade synthétique	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage toute utilisation	24,00 €	4,35 %	25,00 €	4,17 %
stade synthétique	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises toute utilisation	48,00 €	4,35 %	50,00 €	4,17 %
Boulodrome en bordure du parc d'Uriage	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	Association communale utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles, (ouvertes aux non adhérents)			Gratuit	
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	utilisation par l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse (OTBC) pour l'ensemble des manifestations touristiques	gratuit		Gratuit	
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNÉE, JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles, (ouvertes aux non adhérents)	gratuit		Gratuit	
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage toute utilisation	110,00 €	4,76 %	112,00 €	1,82 %
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises toute utilisation	210,00 €	5,00 %	214,00 €	1,90 %

TARIFS pour 2025				2026			
LIEU	durée de location	bénéficiaires	type d'utilisation	2025 voté	% d'augmentation Votés 2024 / 2025	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / À voter pour 2026
ensemble des bâtiments	toute durée	associations des parents d'élèves des écoles publiques et privée de Saint Martin d'Uriage toutes associations caritatives ou association communale d'utilité publique ayant son siège social sur le territoire de la commune Office de Tourisme Belledonne Chartrouse	toute utilisation	gratuit		Gratuit	
ensemble des bâtiments	toute durée	personnel communal - y compris agents rattachés au CCAS	à l'occasion de soirées privées à caractère familial, réunions de familles, anniversaires, mariages lorsqu'il a été institué un tarif pour les salles louées aux administrés uniquement	loyer à payer = 50 % des tarifs appliqués ci dessous pour les administrés		loyer à payer = 50 % des tarifs appliqués ci dessous pour les administrés	
ensemble des bâtiments	toute durée	tous les bénéficiaires	annulation moins de 15 jours avant la date réservée	100 % du tarif retenu ou gratuité de la 1ère utilisation décomptée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation)		100 % du tarif retenu ou gratuité de la 1ère utilisation décomptée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation)	
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE + CUISINE	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit	
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE + CUISINE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	52,00 €	4,00 %	53,00 €	1,92%
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE + CUISINE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	104,00 €	4,00 %	106,00 €	1,92%
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE + CUISINE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	208,00 €	4,00 %	212,00 €	1,92%
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE + CUISINE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	416,00 €	4,00 %	425,00 €	2,16%
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit	
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	52,00 €	4,00 %	53,00 €	1,92%
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	104,00 €	4,00 %	106,00 €	1,92%
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	208,00 €	4,00 %	212,00 €	1,92%
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	416,00 €	4,00 %	425,00 €	2,16%

TARIFS pour 2026						
LIEU	durée de location	bénéficiaires	type d'utilisation	2025 voté	% d'augmentation Voies 2024 / 2025	2026 voté
					%	d'augmentation Voies 2025 / A voter pour 2026
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK-ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	31,00 €	3,33 %	31,50 €
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	toute utilisation	62,00 €	3,33 %	63,00 €
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	particuliers administrés de Saint Martin d'Urge	toute utilisation	124,00 €	3,33 %	126,00 €
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises	toute utilisation	248,00 €	3,33 %	253,00 €
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE D'URAGE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK-ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE D'URAGE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	15,50 €	3,33 %	15,80 €
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE D'URAGE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	toute utilisation	31,00 €	3,33 %	31,50 €
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE D'URAGE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	particuliers administrés de Saint Martin d'Urge	toute utilisation	62,00 €	3,33 %	63,00 €
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE D'URAGE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises	toute utilisation	124,00 €	3,33 %	127,00 €
CENTRE CULTUREL DU BELVEZIERE - JEANNE CRESSIELS + CUISINE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK-ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	Utilisation ponctuelle pour des réunions	gratuit		Gratuit
CENTRE CULTUREL DU BELVEZIERE - JEANNE CRESSIELS + CUISINE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	26,50 €	4,00 %	26,50 €
CENTRE CULTUREL DU BELVEZIERE - JEANNE CRESSIELS + CUISINE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	toute utilisation	52,00 €	4,00 %	53,00 €
CENTRE CULTUREL DU BELVEZIERE - JEANNE CRESSIELS + CUISINE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	particuliers administrés de Saint Martin d'Urge	toute utilisation	104,00 €	4,00 %	106,00 €
CENTRE CULTUREL DU BELVEZIERE - JEANNE CRESSIELS + CUISINE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises	toute utilisation	208,00 €	4,00 %	212,00 €
SALLE DE DEPOSITION - LE SORBIER						

TARIFS pour 2026							2026
LIEU	durée de location	beneficiaires	type d'utilisation	2025 vote	% d'augmentation Voies 2024 / 2025	2025 vote	% d'augmentation Voies 2025 / A voter pour 2026
CENTRE CULTUREL DU BEVEYERE - JEANNE CRESSIAS SALLE DE CHENA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière, juridique habituelle des activités entraînements, compétitions ou déroulement du calendrier sportif dans les et sont engagés (les clubs), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit	
CENTRE CULTUREL DU BEVEYERE - JEANNE CRESSIAS SALLE DE CHENA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	26,00 €	4,00 %	26,50 €	1,92%
CENTRE CULTUREL DU BEVEYERE - JEANNE CRESSIAS SALLE DE CHENA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	52,00 €	4,00 %	53,00 €	1,92%
CENTRE CULTUREL DU BEVEYERE - JEANNE CRESSIAS SALLE DE CHENA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	208,00 €	4,00 %	212,00 €	1,92%
GYMNASSE PALLAN SALLE DE VOLLEYBALL	1/2 JOURNEE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découvrent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit	
GYMNASSE PALLAN SALLE DE VOLLEYBALL	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	62,00 €	3,33 %	63,50 €	2,42%
GYMNASSE PALLAN SALLE DE VOLLEYBALL	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	124,00 €	3,33 %	127,00 €	2,42%
GYMNASSE PALLAN SALLE DE DANSE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découvrent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		Gratuit	
GYMNASSE PALLAN SALLE DE DANSE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	26,00 €	4,00 %	26,50 €	1,92%
GYMNASSE PALLAN SALLE DE DANSE	1/2 JOURNEE ou JOURNEE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	52,00 €	4,00 %	53,00 €	1,92%

TARIFS pour 2026								2026
LIEU	durée de location	bénéficiaires	type d'utilisation	2025 voté	% d'augmentation Votés 2024 / 2025	2026 voté	% d'augmentation Votés 2025 / A voter pour 2026	
GYMASE PALLAN DOJO 1	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	25,00 €	4,00 %	26,50 €	1,92%	
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	autre utilisation	52,00 €	4,00 %	53,00 €	1,92%	
	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
GYMASE PALLAN DOJO 2	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	13,00 €	4,00 %	13,50 €	3,85%	
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	autre utilisation	25,00 €	4,00 %	27,00 €	3,85%	
	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	7,50 €	7,14 %	7,70 €	2,67%	
MAISON DES ASSOCIATIONS- LOCAL DESIN / LOCAL CREATON / LOCAL ART PLASTIQUE / LOCAL ANGLAIS / LOCAL MODELISME / LOCAL POTRIERE	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	13,00 €	4,00 %	13,50 €	2,31%	
	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	36,00 €	2,86 %	36,50 €	1,39%	
MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	autre utilisation	72,00 €	2,86 %	73,00 €	1,39%	
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises	autre utilisation	285,00 €	4,73 %	295,00 €	2,43%	
	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	20,00 €		20,00 €		
CHARRELLE DE SAINT NZER	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Urge	autre utilisation	40,00 €		40,00 €		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	particuliers administrés de Saint Martin d'Urge	autre utilisation	80,00 €		80,00 €		
	1/2 JOURNÉE ou JOURNÉE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit		gratuit		
	1/2 JOURNÉE ou SOIRÉE	entreprises	autre utilisation	150,00 €		150,00 €		

Règles d'utilisations et exonérations :

- Le planning d'attribution des salles est établi du 1er septembre au 31 août.
- Gratuité totale pour le CCAS, l'ACL, les Francas, les écoles, l'APE, et pour les associations caritatives.
- Gratuité des auditions de l'école de musique. Les spectacles sont payants.
- Gratuité pour les commémorations (11 novembre, 19 mars, 8 mai) pour les associations d'anciens combattants.
- Gratuité pour les assemblées générales d'associations communales.
- Gratuité aux associations communales sportives lors des matchs de championnats réguliers.
- Seul le terrain synthétique de football et les vestiaires sont mis à disposition et non le club house.
- Pour les spectacles de fin d'année en théâtre : la première représentation est gratuite, les autres payantes. Les répétitions sont gratuites.
- Gratuité pour les utilisations hebdomadaires annuelles des associations communales (créneaux réguliers)
- Première utilisation occasionnelle gratuite pour les associations communales, puis paiement (à noter: ces dispositions s'appliquent à l'association et non à chacune de ses sections, hors stages).
- Tout créneau réservé, même si inutilisé, est comptabilisé comme une utilisation réelle donc facturé ou décompté, si l'annulation survient moins de 15 jours avant la date réservée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation).
- Les stages organisés par les associations communales donnent lieu au paiement de la salle. Néanmoins une gratuité est accordée pour le 1^{er} stage à destination des enfants et adolescents pendant les vacances scolaires uniquement (Automne, Hiver, Printemps, et Été).